

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au débat
19	19	16

Date de la convocation :
09/10/2024

Date de l'affichage :
09/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le 14 octobre à 18 heures 30,
le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Arnaud Beltrame
sous la présidence de M. BRUNDU André, Maire.

Présents :

Mesdames et Messieurs André Brundu, Jean-Jacques Andrieu, Pierre Philippe Carpentier, Alain Courtois, Sylvie Devassine, Mireille Gassier, Fabian Herrero, Elodie Dolhadille Jansen, Josiane Julien, Lebois Didier, Jean-Pierre Matini, Karine Noguera, Isabelle Pinon, Tricou Sébastien, Françoise Turribio, Daniel Weyh.

Procurations :

Madame Isabelle Dos Reis donne procuration à Madame Isabelle Pinon
Madame Kati Moulet donne procuration à Monsieur Jean-Jacques Andrieu
Monsieur Christian Carteyrade donne procuration à Monsieur André Brundu

En début de séance et en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Isabelle Pinon

Délibération n° 2024_51 : Décision modificative n°1 - Amortissements régie eau et assainissement et amortissement des subventions

Exposé : Monsieur Sébastien Tricou

Afin de préparer le transfert du budget eau et assainissement au 1^{er} janvier 2026, à la Communauté de Communes de Petite Camargue, il convient de procéder à la régularisation d'amortissements portant sur l'acquisition de biens et la perception de subventions destinées à les financer, en ouvrant des crédits budgétaires sur le budget 31402, de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement :

(042) 6811 : dotations aux amortissements **70 730€**

Recettes de fonctionnement :

(042) 777 : Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat pour **70 730€**

Recettes d'investissement :

(040) 2808 Autres immobilisations incorporelles pour **280€**

(040) 2813 Constructions pour **150€**

(040) 28156 Matériel spécifique d'exploitation pour **2 300€**

(040) 28158 Autres pour **68 000€**

Dépenses d'investissement :

(040) 1391 : Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables pour **70 730€**

Le conseil municipal, entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

► D'autoriser les décisions modificatives telles que décrites ci-dessus.

Le secrétaire de séance

Le Maire,
André BRUNDU